

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N°010

OBJET :	PARTICIPATION À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE OPÉRATIONNELLE DE REDYNAMISATION COMMERCIALE DE LA BASTIDE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT)		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire.**

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE

EXCUSES : M. BES donne pouvoir à Mme CHESA, M. AUDIER donne pouvoir à M. CAMBON, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : Mme KERRINCKX.

ABSENT EXCUSE : M. CHAMLAL.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le programme national Action Cœur de Ville, auquel adhère la Commune depuis 2018, est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), établissement public de l'Etat, représenté par Christian POUGET, préfet du département de l'Aude, agissant en sa qualité de délégué territorial.

L'ANCT a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment de revitalisation commerciale et artisanale des centres-villes. A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

La Bastide de Carcassonne, centre-ville historique, objet du programme Action Cœur de Ville, accueille un tissu commercial structuré autour de deux axes principaux, des halles et d'une place centrale, composé d'environ 400 cellules principalement de taille moyenne.

Bien que doté d'une réelle diversité et à l'instar de nombreuses villes moyennes en France, ce tissu fait face à des difficultés structurelles, notamment une vacance commerciale et une vacance résidentielle non négligeables.

De nombreuses actions sont déjà menées par la commune dans le cadre d'une stratégie volontariste de revitalisation du centre-ville (soutien financier d'envergure à l'installation de commerces, campagnes de ravalement, intervention de la foncière FOCCAL, mise en place d'un dispositif de vitrophanie sur les vitrines de commerces vacants, amélioration de l'espace public, organisation de nombreuses animations en centre-ville, développement du campus bastide et accueil de nombreux étudiants, etc.).

Il convient d'engager une nouvelle étape à travers une étude opérationnelle permettant d'actualiser les diagnostics, de repenser le périmètre marchand, de mettre en valeur les usages qualitatifs des rez-de-chaussée, et surtout de définir une feuille de route opérationnelle ainsi qu'un plan de marchandisage à court, moyen et long terme, incluant une programmation commerciale cohérente, des priorités d'intervention réalistes, des actions immédiates à effet levier, ainsi que des projets démonstrateurs sur des secteurs clés du centre-ville.

Ainsi, l'ANCT a proposé un accompagnement à la commune en vue de la réalisation d'une étude répondant opérationnellement à cette nouvelle étape de la stratégie de la commune.
Cette étude, d'une durée de 6 mois, sera financée à 80 % par l'ANCT et confiée au groupement des bureaux d'étude La Strada et AID pour un montant total de 45 450 € TTC, la participation de la commune s'élevant à 20 %, soit 9 090 € TTC.

Le projet de convention précise les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT pour la réalisation de cette étude.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de convention d'accompagnement de l'ANCT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention ainsi que tout document afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250522-24724-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

Publication : 03/06/2025